



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION



Travail fait en collaboration avec le Programme Sport-études De Mortagne

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2024-2025

Club de natation de Boucherville





Qu'est-ce que l'intimidation?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse** et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

L'intimidation concerne tout le monde et tous peuvent en être témoins ou victimes à un moment ou à un autre. L'intimidation peut se vivre sous toutes sortes de formes et dans toutes sortes d'endroits, par exemple à l'école, au centre communautaire ou sportif, ou dans tout autre milieu. Dans tous les cas, l'intimidation a des conséquences importantes pour les personnes qui en sont victimes.

L'intimidation peut faire partie d'autres problématiques comme la discrimination, l'homophobie, la transphobie, la maltraitance ou la violence familiale ou sexuelle. Au Québec, l'intimidation est encadrée par différentes lois, notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi sur l'instruction publique* et le *Code criminel*.

Les formes d'intimidation

Différentes formes d'intimidation

Formes d'intimidation	Exemples de comportements
Physique : gestes qui blessent une personne ou qui lui causent du tort sur le plan physique.	<ul style="list-style-type: none">• Faire trébucher• Bousculer intentionnellement• Frapper• Montrer les poings• Obliger une personne à faire des choses contre son gré (ex.: taxage)



Différentes formes d'intimidation

Formes d'intimidation	Exemples de comportements
Verbale : paroles qui blessent une personne ou lui causent du tort sur le plan psychologique.	<ul style="list-style-type: none">• Insulter• Menacer• Ridiculiser ou se moquer• Faire des remarques dirigées contre les gens qui sont différents, par exemple en raison de :<ul style="list-style-type: none">○ leur sexe;○ leur orientation sexuelle;○ leur identité de genre ou de leur expression de genre;○ leur appartenance à un autre groupe ethnique.
Sociale : actions qui nuisent aux relations sociales d'une personne ou à son appartenance à un groupe.	<ul style="list-style-type: none">• Répandre des mensonges ou des rumeurs• Dénigrer, humilier• Isoler ou exclure d'un groupe
Matérielle : actions qui endommagent le milieu de vie d'une personne ou la privent de ses biens.	<ul style="list-style-type: none">• Détruire, vandaliser ou voler les biens d'une personne

Nageur ou plongeur :

En tant que nageur ou plongeur récréatif ou compétitif, tu te dois de traiter les autres avec respect et dignité. (Entraîneur, coéquipier, parents). Tu dois utiliser en tout temps un langage respectueux, sans injures à l'égard des autres. Il est important de dénoncer si le comportement de quelqu'un te met mal à l'aise ou t'apparaît menaçant. Si tu te contentes d'observer des comportements d'intimidation sans rien faire, tu fais partie du problème plutôt que de la solution. Tu dois refuser l'usage de la violence sous toutes ses formes (psychologique, physique, sexuelle) incluant la cyberintimidation et dénoncer toute situation à ton ou tes entraîneurs ou à un membre du conseil d'administration.

Parents :

- Soyez à l'écoute de votre enfant, questionnez-le sur ses activités, ses coéquipiers, ses entraînements
- Soyez à l'écoute de votre enfant, questionnez-le sur ses activités, ses coéquipiers, ses entraînements.
- Soyez un modèle positif pour votre enfant et les autres joueurs et soulignez les attitudes positives.
- Encouragez votre enfant à dénoncer tout geste d'intimidation à un adulte de confiance
- Soyez présent autant que possible aux entraînements et aux matchs.
- Si votre enfant est intimidé, rassurez-le, dites-lui que vous l'accompagnerez dans cette situation. Conseillez-lui de ne pas poser des gestes de représailles.



Travail fait en collaboration avec le Programme Sport-études De Montagne

- Ne laissez pas la situation dégénérer.
- Demandez conseil à des organismes (comme Sport'Aide) qui pourront vous guider.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec et Centre canadien pour l'éthique dans le sport

À noter qu'il y a plusieurs organismes disponibles afin de vous aider en prévention ou en cas d'intimidation. En voici quelques-uns.



Sport'Aide est un organisme sans but lucratif indépendant qui vise à offrir des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation aux jeunes sportifs, mais également aux divers acteurs du monde sportif québécois (parents, entraîneurs, organisations sportives, officielles et bénévoles) témoins de violence à l'égard des jeunes. Sport'Aide a développé une nouvelle approche inspirée des meilleures pratiques et adaptée à la réalité du milieu sportif afin de prévenir et contrer l'intimidation. Visitez le site <https://contrerlintimidation.sportaide.ca/> pour découvrir

l'approche. Tu as besoin de parler à quelqu'un?

Téléphone 1.833.211.AIDE (2433)



Le JAG est un organisme communautaire de sensibilisation, de soutien et de référencement qui dessert la population de la Montérégie Ouest, Centre et Est. Il s'adresse à toute personne touchée de près ou de loin par la diversité affective, sexuelle et de genre, ou en questionnement. Dans le but d'offrir des modèles positifs, le JAG se démarque par son ouverture et son approche humaine.

Le JAG est un incontournable, reconnu pour son authenticité, son accessibilité et son professionnalisme. Il est un acteur clé dans la sensibilisation et dans l'intervention, grâce à ses initiatives créatives et humaines qui ont un impact positif auprès de la population.

Nos valeurs:

L'ouverture, l'authenticité, l'humanisme, la confiance/la sécurité, la bienveillance et l'écoute.

Téléphone 450 774-1349



Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel est un organisme à but non lucratif qui offre plusieurs services en prévention des dépendances (alcool, drogues, jeu, médias sociaux, Web, ect) en animant au cours de l'année une panoplie d'ateliers en milieu scolaire, en offrant des conférences pour tous les publics et en répondant aux demandes régionales.

L'organisation d'activités, intégrant une clientèle ciblée ou l'ensemble de la population, lui permet d'être un acteur important dans le soutien aux saines habitudes de vie, la prévention des

dépendances et la réduction des méfaits.

Téléphone : (450) 446-1661



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION



Travail fait en collaboration avec le Programme Sport-études De Montagne



Accompagner au quotidien les adolescent.e.s du Québec dans leurs découvertes, premières expériences, questionnements et difficultés en leur offrant un environnement adapté à leurs réels besoins.

Un.e adolescent.e entendu.e, valorisé.e et rassuré.e aura confiance en ses ressources pour l'avenir.
Téléphone : 514 527-0140 ou 1 800 461-0140.



Le Service de police de l'agglomération de Longueuil est composé de 546 policiers et de 194 employés civils. Il assure la sécurité des citoyens sur un territoire, d'une superficie de 284 km², et qui comprend les villes de Boucherville, Brossard, Longueuil (arrondissements Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil), ainsi que les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

Son mandat consiste à maintenir l'ordre et la sécurité publique dans le but de protéger la vie et la propriété des citoyens, prévenir le crime et les infractions, et veiller à l'application des lois et règlements québécois et municipaux.

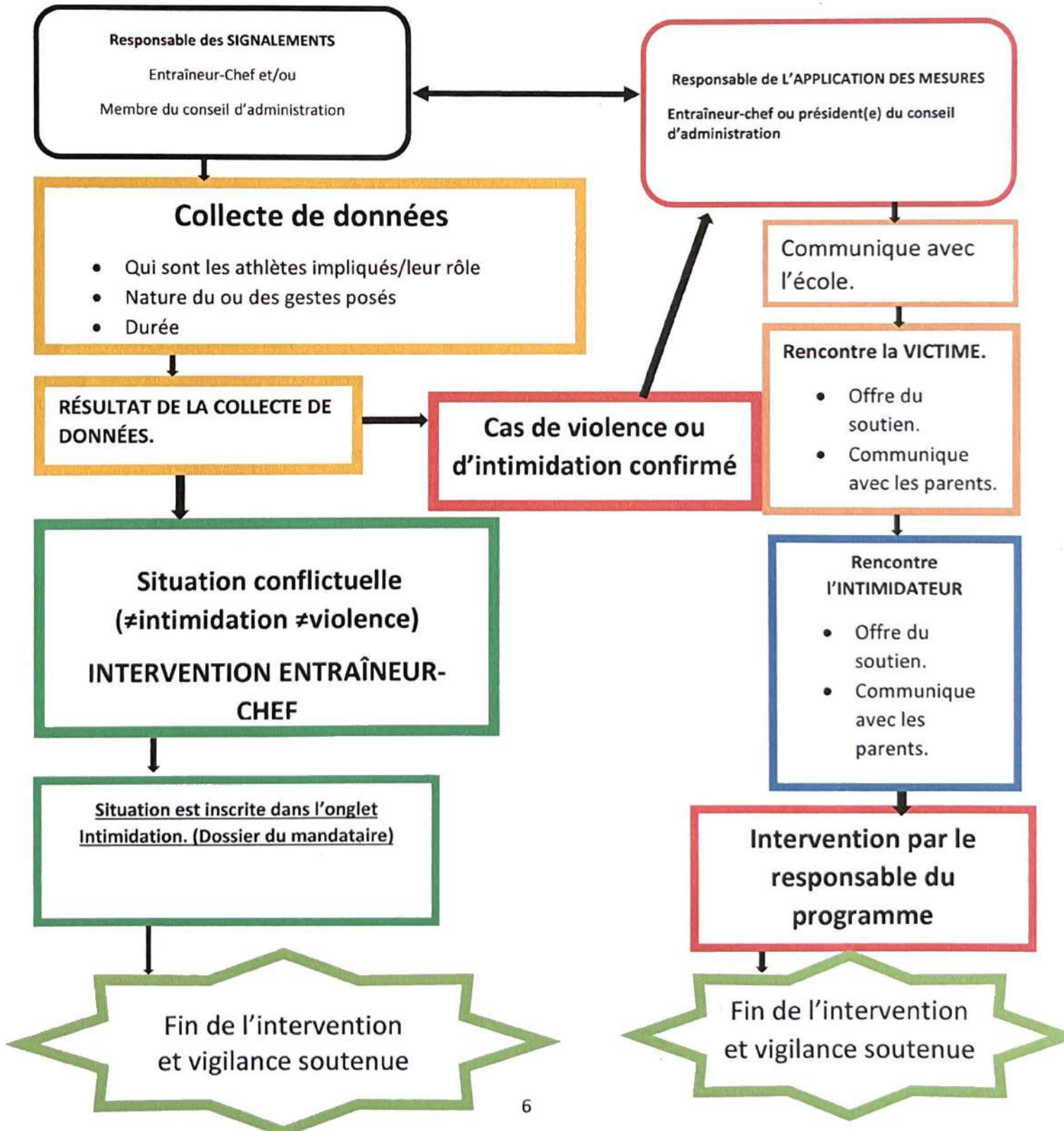
- Une présence policière 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sur l'ensemble du territoire que nous desservons, assure la protection de notre clientèle et une proximité avec elle. Pour signaler un crime ou pour assistance immédiate de la police, composer le 9-1-1. Pour obtenir de l'information policière, un seul numéro à composer, partout sur le territoire de l'agglomération, composez le 450 463-7011.

Comment porter plainte?

- Via la plateforme « Je porte plainte » (bouton universel) qui se trouve sur le site de la Fédération de natation du Québec et sur le site de Plongeon Québec ou en contactant Sport'Aide au 1 833 211-AIDE (2433)
- Auprès de mon entraîneur/euse
- En communiquant directement avec un membre du Conseil d'administration ou en écrivant au conseil d'administration à l'adresse courriel aide@cnmustang.com.

Secrétaire du conseil d'administration,
Club de natation de Boucherville

Un adulte reçoit un signalement sur une situation d'intimidation ou de violence sur son plateau sportif.





RAPPORT D'ÉVÉNEMENT



RÉCIDIVE
Collecte de données

Responsable du programme : _____

Date : _____ 20 _____

NOM DES ATHLÈTES et GROUPE	RÔLE/IMPLICATION
	Victime <input type="checkbox"/> Auteur <input type="checkbox"/> Co-Auteur <input type="checkbox"/> Dénonciateur <input type="checkbox"/> Témoin <input type="checkbox"/>
	Victime <input type="checkbox"/> Auteur <input type="checkbox"/> Co-Auteur <input type="checkbox"/> Dénonciateur <input type="checkbox"/> Témoin <input type="checkbox"/>
	Victime <input type="checkbox"/> Auteur <input type="checkbox"/> Co-Auteur <input type="checkbox"/> Dénonciateur <input type="checkbox"/> Témoin <input type="checkbox"/>
	Victime <input type="checkbox"/> Auteur <input type="checkbox"/> Co-Auteur <input type="checkbox"/> Dénonciateur <input type="checkbox"/> Témoin <input type="checkbox"/>

Nature du signalement : Intimidation Violence

Nature de la violence subie : physique verbale psychologique sexuelle financière cyber origine ethnique autre _____

DESCRIPTION DE LA SITUATIONⁱ

Description de la situation afin d'avoir une idée précise et claire de l'événement, décrivez :

Le contexte : où, quand, durant quelle activité, le lien entre l'auteur ou les auteurs et la personne victime...

Les comportements reprochés, la fréquence...

Les réactions de la personne victime, des témoins...

Depuis quand la situation dure-t-elle?

Quelques jours Plus d'une semaine Un mois Plus d'un mois

RÉCIDIVE

Collecte de données

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'INTERVENTION

GRADATION DES SANCTIONS

Infraction #1

- 1.1 Avertissement écrit;
- 1.2 Sanctions de type réparatrice (excuses privées ou publiques à l'ensemble des membres de l'équipe, témoins ou personnes impliquées);
- 1.3 Référer à des partenaires au besoin (Policiers, CLSC, etc.)
- 1.4 Sanction disciplinaire
- 1.5 Contrat de remédiation.

Infraction #2

- 2.1 Rencontre avec l'entraîneur-chef;
- 2.2 Avertissement écrit;
- 2.3 Sanction de types réparatrices (excuses privées ou publiques à l'ensemble des membres de l'équipe, témoins ou personnes impliquées);
- 2.4 Sanction de types éducatrices (ateliers de gestion de la colère, résolution de conflit);
- 2.5 Dernier avertissement par écrit.
- 2.6 Interdiction d'assister aux pratiques et/ou compétitions;
- 2.7 Probation pour l'an prochain

Infraction #3

- 3.1 Expulsion
- 3.2 Dénonciation aux autorités concernées, si nécessaire;

À noter que les choix des sanctions peuvent varier selon la gravité de l'offense, sa durée dans le temps ou la répétition de celle-ci, les conséquences sur la victime et la reconnaissance des torts causés;